



Province de Québec
MRC des Pays-d'en-Haut
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

AVIS PUBLIC

DÉPÔT D'UN PREMIER PROJET DE RÉOLUTION ET CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Lors de sa séance ordinaire du 9 août 2025, le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles a procédé au dépôt et à l'adoption du premier projet de résolution numéro 2025-08-146 visant à autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), conformément aux articles 145.33 à 145.36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) et au Règlement 2019-105.

Le projet concerne la réalisation d'un projet résidentiel intégré sur le lot 5 708 090 (zone RV-10), situé sur le chemin de la Montagne, incluant des dérogations à certaines dispositions du règlement de zonage en vigueur, notamment en ce qui concerne le nombre de lots, leur superficie, l'usage du sol, et l'implantation des bâtiments. Le projet est assorti de conditions contraignantes portant entre autres sur les aspects environnementaux, techniques et administratifs.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Zones concernées :

Le projet de résolution concerne le lot 5 708 090, situé dans la zone RV-10 du plan de zonage.

Les dispositions qu'il contient sont susceptibles d'approbation référendaire conformément aux articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

En conséquence, les personnes habiles à voter de la zone **RV-10**, ainsi que celles des zones contiguës suivantes, peuvent être appelées à formuler une demande de tenue d'un scrutin référendaire :

- **RV-8**
- **RV-11**
- **RV-12**
- **V-4**
- **V-7**

Assemblée publique de consultation :

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **18 août 2025 de 17 h à 19 h**, afin de permettre à toute personne intéressée de prendre connaissance du contenu du projet, de poser des questions et de formuler des commentaires. Ladite assemblée se tiendra à la salle du conseil municipal, située au 47, rue de l'Église, à Lac-des-Seize-Îles.

Au cours de cette assemblée publique, madame la Mairesse expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Le projet peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles, du mardi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Il est également accessible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande, par courriel, à l'adresse suivante : directeur@lac-des-seize-iles.com.

Donné à Lac-des-Seize-Îles, le lundi 11 août 2025.

Le Directeur général et greffier-trésorier



Patrick Paradis

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le conseil, ce 11^e jour du mois d'août 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11^e jour du mois d'août 2025.



Patrick Paradis

Directeur général et greffier-trésorier